

LA BANDE RIVERAINE : Transition nécessaire entre la terre et l'eau

Feuillelet d'information sur la bande riveraine de démonstration du Parc de la promenade du barrage de Saint-Didace

Une bande riveraine est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un plan d'eau. Elle constitue une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre.

En vertu de la Politique gouvernementale de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, sa largeur se situe entre 10 à 15 mètres minimum, tout dépendant de la pente du terrain.

Pour être efficace, la bande riveraine doit être composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres indigènes du Québec.

LES PRINCIPAUX RÔLES DE LA BANDE RIVERAINE :

- ◆ STABILISE LES BERGES
- ◆ PROTEGE LA RIVE CONTRE L'ÉROSION
- ◆ FILTRE UNE PARTIE DES POLLUANTS
- ◆ ABSORBE LES ÉLÉMENTS NUTRITIFS QUI NOURRISSENT LES ALGUES BLEU-VERT
- ◆ RÉDUIT LE RUISSELLEMENT
- ◆ PROCURE DES HABITATS ET DE LA NOURRITURE POUR LA FAUNE
- ◆ CONTRIBUE À LA SANTÉ DU MILIEU AQUATIQUE
- ◆ AUGMENTE LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE ET ANIMALE
- ◆ PRÉVIENT DES INONDATIONS
- ◆ PROTÈGE DES VAGUES ET DES GRANDS VENTS
- ◆ RÉDUIT L'ENSABLEMENT

QUOI FAIRE POUR AMÉNAGER UNE BANDE RIVERAINE ?

Il y a deux manières d'aménager une bande riveraine. Le plus simple est de laisser aller la nature en cessant de tondre la partie de votre terrain qui longe un lac ou un cours d'eau (consultez votre municipalité pour connaître les distances à respecter). Cette action appelée **renaturalisation** a l'avantage d'attribuer à la nature le soin de choisir les végétaux de la future bande riveraine. De cette façon, les espèces qui s'implanteront seront bien adaptées aux conditions du milieu que l'on retrouve chez vous.

L'autre méthode est la **revégétalisation** de la rive. Contrairement à la renaturalisation, il faut mettre la main à la pâte et planter herbacées, arbustes et arbres natifs du Québec.

PLUS LES RIVES SONT VÉGÉTALISÉES, PLUS LES LACS ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS !

L'aménagement de la bande riveraine de démonstration au Parc de la promenade du barrage de Saint-Didace a été rendu possible grâce aux partenaires suivants :



LA BANDE RIVERAINE DE DÉMONSTRATION DU PARC DE LA PROMENADE DE SAINT-DIDACE

Dans le cadre du 150^e anniversaire de fondation de Saint-Didace, notre municipalité s'est dotée d'un nouvel aménagement unique à l'échelle du bassin versant de la rivière Maskinongé soit une bande riveraine de démonstration localisée au Parc de la promenade du barrage. D'une largeur de 10 mètres, cet aménagement a été réalisé sur les rives et le talus de la rivière Maskinongé sur une longueur de 85 mètres. Plus de 700 végétaux indigènes du Québec ont été implantés composant les trois strates de végétation d'une bande riveraine (herbacées, arbustes et arbres). Une partie du talus du parc est aussi conservée de façon naturelle en éliminant la tonte du gazon. L'objectif de cet aménagement est de sensibiliser les visiteurs sur l'utilité environnementale des bandes riveraines et de les informer sur la façon d'aménager votre propre bande riveraine.

Les principaux végétaux implantés

ARBUSTES :

Cornouiller à feuilles alternes



Cornouiller à grappes



Cornouiller stolonifère



Millepertuis de Kalm



Myrique baumier



Physocarpe à feuilles d'obier



Rhododendron du Canada



Rosier brillant



Saule des vaniers



Spirée à larges feuilles



Vigne vierge



Viorne lentago



PLANTES HERBACÉES :

Calamagrostis du Canada



Irís versicolore



Hélénie d'automne



Rudbeckie laciniée



Il est possible de récolter certains végétaux dans leur milieu naturel. C'est le cas du Cornouiller stolonifère, de la Spirée à larges feuilles et de la plupart des saules. Les végétaux doivent être récoltés lorsqu'ils sont en période de dormance soit au printemps : avant l'ouverture des bourgeons ou à l'automne : lorsque les feuilles sont tombées. Les végétaux doivent être récoltés avec un sécateur bien aiguisé afin de réaliser une coupe franche et doivent être coupés en biseau à la base de la tige entre 5 et 10 cm du sol. Ne pas laisser les tiges trop longtemps à l'air libre afin d'éviter le dessèchement, sinon les entreposer dans l'eau. Cueillette des végétaux : Tige d'une longueur de 60 à 75 cm / Diamètre variant entre 1,5 à 3 cm / Élaguer et laisser 2 à 3 bourgeons. Mise en place des boutures : Enfoncer les tiges en plaçant les bourgeons vers le haut / Laisser dépasser un bout de 15 à 20 cm / Utiliser environ 2 à 5 boutures pour couvrir une superficie de 1 m² / Arroser les boutures.

Pour information : Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé – AGIR Maskinongé
48, rue Beausoleil, Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0
Téléphone : 450-752-4868 / sans frais : 1-844-442-2447
Courriel : info@agirmaskinonge.com ----- WEB : www.agirmaskinonge.com.